



La Plaine sur mer

## Arrêté n° 2024-518-PM

**Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes le Dimanche 19 Janvier 2025 lors d'un plateau régional de matchs dans le cadre du championnat R2 de roller hockey.**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Monsieur Florian HERVY, responsable de la section roller hockey de l'association « ROADROLLER » dont le siège social est situé rue 5 les Pontereaux 44210 Pornic, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes, à l'occasion d'un plateau régional de matchs dans le cadre du championnat R2 de roller hockey, le Dimanche 19 Janvier 2025 de 09h00 à 22h00, à l'espace sports et loisirs, avenue des sports.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Monsieur Florian HERVY en sa qualité de responsable de la section roller hockey de l'association « ROADROLLER » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes à l'occasion d'un plateau régional de matchs dans le cadre du championnat R2 de roller hockey qui aura lieu le Dimanche 19 Janvier 2025, à l'espace sports et loisirs, avenue des sports.

**Article 2 :** Cette autorisation est valable le Dimanche 19 Janvier 2025 de 09H00 à 22h00.

**Article 3 :** Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Florian HERVY responsable de la section roller hockey de l'association « ROADROLLER »
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 12 novembre 2024

Séverine MARCHAND,  
Maire

